



OBERKIRCH (ALFRED), né le 1^{er} janvier 1876 à Sêlestat (Bas-Rhin).

Député du Bas-Rhin de 1919 à 1942.

Sous-secrétaire d'Etat au Travail, à l'Hygiène, à l'Assistance et à la Prévoyance sociales du 4 juin 1928 au 21 février 1930.

Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre de 1928 à 1929.

Sous-secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Industrie du 2 mars au 4 décembre 1930.

Alsacien de vieille souche, Alfred Oberkirch fait ses études de médecine aux universités de Strasbourg, de Berlin, de Dresde et de Paris. Il s'établit d'abord à Roufach, puis à Wasselonne dont il devient le maire.

Dès 1919, il est élu dans le canton de Wasselonne conseiller général et assumera plus tard la présidence de l'assemblée départementale du Bas-Rhin. Dans ce même département, et cette même année, il se présente avec succès aux élections législatives sur la liste du bloc national, obtenant 70.428 voix sur 131.992 suffrages exprimés. Il sera réélu en 1924 par 65.640 voix sur 147.963 suffrages.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique. Profondément attaché à l'Alsace, il consacre son activité à la défense des intérêts des départements recouvrés, en matière agricole, sociale, commerciale, familiale et d'hygiène sociale. En qualité de membre de la commission d'Alsace-Lorraine, il rapporte plusieurs projets de loi rendant applicables dans ces départements des dispositions législatives de la République.

Le débat auquel donne lieu le 30 novembre 1920 la question du rétablissement de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège est pour lui l'occasion d'exprimer des sentiments d'un ardent patriotisme, évoquant ce qu'il appelle « ses années d'exil »

Attentif aux manifestations de la renaissance du nationalisme allemand, il intervient le 30 novembre 1923 dans la discussion d'interpellations sur la politique extérieure pour souligner le danger d'un retour, en Allemagne, à une organisation militariste. Il prend part au débat sur la politique des réparations et à la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits pour l'occupation de la Ruhr.

Au cours de toutes les élections générales qui se déroulent au scrutin d'arrondissement de 1928 à 1936, Alfred Oberkirch sera réélu dans la circonscription de Sêlestat, dès le premier tour de scrutin : en 1928, par 8.687 voix sur 16.108 votants, contre 5.454 voix à son concurrent le plus proche ; en 1932, par 7.564 voix contre 5.109 à Hauss sur 15.256 votants et au second tour, en 1936, par 6.611 voix sur 12.201 votants.

Quant Raymond Poincaré forme son 5^e ministère, il fait appel à son concours. Nommé sous-secrétaire d'Etat au Travail, à l'Hygiène, à l'Assistance et à la Prévoyance sociales, il est, à ce poste, le collaborateur direct de Louis Loucheur. Il conserve son portefeuille dans les ministères successifs d'Aristide Briand — 29 juillet 1929 — et d'André Tardieu — 3 novembre 1929. Camille Chauvets le remplace par Roustan dans le cabinet qu'il forme le 21 février 1930 ; mais André Tardieu le désigne comme adjoint de Pierre-Etienne Flandin en lui attribuant le sous-secrétariat d'Etat au Commerce et à l'Industrie dans son 2^e cabinet formé le 2 mars 1930.

Sur le plan parlementaire, l'activité ministérielle d'Alfred Oberkirch se manifeste essentiellement par des interventions dans le domaine du budget des exercices 1929 et 1930, autant dans la discussion générale que sur divers chapitres relevant de sa compétence, notamment : les retraites ouvrières et paysannes, les caisses minières d'Alsace et de Lorraine, la mortalité infantile.

Le 4 novembre 1920, la démission du cabinet Tardieu met fin à la courte carrière ministérielle d'Alfred Oberkirch.

Député, il prend part à tous les débats de politique générale. Profondément français, il désapprouve les menées autonomistes en Alsace et dénonce les erreurs qui furent à leur origine. Il se prononce cependant pour le maintien du statut particulier des départements recouverts. Il ne cesse de dénoncer le péril hitlérien. Angoissé par la remilitarisation de la rive gauche du Rhin, il préconise la levée des sanctions économiques appliquées à l'Italie après l'affaire éthiopienne, l'aide de ce pays lui paraissant nécessaire pour préserver l'indépendance de l'Autriche alors menacée de l'Anschluss qui ne put être évitée.

En de fréquentes interventions, il traite de l'économie de l'Alsace — tant industrielle qu'agricole — réclamant protection pour la culture du houblon menacée de disparaître, et de l'orge. Il prend part à la discussion du projet de loi relatif à l'assainissement des marchés du lait et du blé; à ceux qui touchent les relations commerciales franco-sarroises qui visent des questions des tarifs douaniers.

Il ne néglige cependant aucun des aspects sociaux propres aux départements alsaciens et, la guerre venue, se préoccupe du sort de ses compatriotes évacués.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vote les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

OBISSIER SAINT-MARTIN (LOUIS, ANTOINE, MARGUERITE), né le 26 novembre 1833 à Guitres (Gironde), mort le 3 août 1911 à Guitres.

Député de la Gironde de 1884 à 1897.

Sénateur de la Gironde de 1897 à 1911.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 510.)

Obissier Saint-Martin est réélu le 22 septembre 1889 dans la 1^{re} circonscription de Libourne, par 8.034 voix contre 7.278 au bonapartiste Troplong, sur 18.392 inscrits; et le 20 août 1893, par 8.303 voix contre 3.043 au candidat conservateur de Castellane et 821 au candidat ouvrier Grosseille. Mais, en 1897, il change le théâtre de son activité politique et, renonçant à la députation, se présente au Sénat où il est élu, le 3 janvier, par 858 voix sur 1.291 inscrits, troisième élu sur cinq pour le département.

A part deux rapports d'élections et deux autres sur des pétitions — qui sont les seuls témoins de son activité à la Chambre — il siège au Sénat quatorze ans sans prendre la parole. La confiance de ses concitoyens l'y renvoie en effet le 7 janvier 1906, par 883 voix sur 1.314 inscrits, au deuxième rang sur cinq.

Membre de la gauche républicaine avec laquelle il vote en toute circons-

lance — par exemple la loi de séparation — ses favoris à la Jules Ferry entièrement au Sénat le souvenir des fondateurs de la III^e République.

Il meurt en cours de mandat, le 3 août 1911, dans sa propriété de Guitres.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

ODILON-BARROT (JEAN, ANDRÉ, GEORGES), né le 3 janvier 1841 à Manille (Philippines), mort le 16 avril 1904 à Paris (16^e).

Député de l'Ardèche de 1893 à 1902

Jean Odilon-Barrot naquit à Manille où son père, Adolphe Barrot, était consul général de France. Il appartenait à une vieille famille dont les membres, depuis 1550, étaient notaires dans les Cévennes. C'était le petit-fils du conventionnel Jean-André Barrot et le neveu d'Odilon-Barrot (1791-1873) et de Ferdinand Barrot, sénateur inamovible (1806-1883).

Ses études classiques accomplies au collège Sainte-Barbe à Paris, il alla faire son droit à la Faculté de Toulouse et fut reçu licencié en 1861. Mais, dès 1858, il était entré dans la diplomatie avec le titre d'attaché d'ambassade. Secrétaire d'ambassade en 1865, il exerça ses fonctions successivement à Bruxelles, Madrid et Washington. Il devint ensuite attaché à la direction politique du ministère des Affaires étrangères à Paris en 1867.

Elu conseiller général de l'Ardèche pour le canton des Vans en 1870, il quitta la diplomatie pour se lancer dans la politique et devient maire de Chambonas en 1871. Après le 24 mai 1873 et le 16 mai 1877, ses opinions républicaines le firent révoquer, mais il fut chaque fois réélu.

Devenu secrétaire du Conseil général de l'Ardèche et président de la commission départementale, il est candidat républicain aux élections législatives de 1876, 1877 et 1881 ainsi qu'aux élections sénatoriales dans l'Ardèche en 1883, mais il ne fut pas élu. Il alla alors se faire inscrire en 1885 au barreau de Nîmes où il exerça la profession d'avocat pendant plusieurs années.

Au renouvellement général de la Chambre des députés en 1893, il se représente dans la circonscription de Largentière, que ses écrits, ses conférences et son influence avaient gagnée aux idées républicaines. Il fut élu au second tour de scrutin par 12.174 voix contre 9.929 à Duclaux-Monteil, maire des Vans, libéral.

A la Chambre, il déploya une activité intense et nombreux furent les sujets qu'il aborda avec compétence: fraudes dans les opérations électorales, garde des enfants maltraités, crimes et délits commis par voie de presse, aide aux agriculteurs. De même, il déposa une foule

de rapports sur les questions les plus variées.

Aux élections des 8 et 22 mai 1898, il est réélu au premier tour avec 11 446 voix contre 11 216 à Duclaux-Monteil.

Il ne s'inscrit à aucun groupe mais vote dans le sens d'une politique largement républicaine et libérale. Il intervient maintes fois à la tribune et, comme lors de la législature précédente, il prend une part très active aux travaux parlementaires.

Il dépose plusieurs propositions de loi sur : l'organisation municipale, la répression des actes de corruption dans les opérations électorales, la protection des personnes pourvues d'un conseil judiciaire, le fonctionnement des caisses de retraite des ouvriers mineurs, les arrestations, détentions, et perquisitions arbitraires.

Il dépose aussi de nombreux rapports, en particulier sur : les garanties de la liberté individuelle, la répression des menées anarchistes, le code de procédure civile, la modification de la loi sur les sociétés.

Mais aux élections de 1902 il est battu au premier tour par son vieil adversaire, Duclaux-Monteil, qui obtient 238 voix de plus que lui.

Chevalier de la Légion d'honneur, il avait, au cours de sa carrière diplomatique, fait l'objet de nombreuses distinctions honorifiques, tant françaises qu'étrangères.

Odilon-Barrot ne se bornait pas à écrire des commentaires sur différentes lois, il publia aussi divers travaux d'archéologie et d'histoire.

Il mourut le 16 avril 1904 à Paris, à l'âge de 63 ans.

ODIN (JEAN, ERNEST, SÉBASTIEN), né le 20 janvier 1889 à Bordeaux (Gironde).

Député de la Gironde de 1928 à 1932.

Sénateur de la Gironde de 1933 à 1942.

Fils, petit-fils et arrière-petit-fils de marins péris en mer, Jean Odin fut d'abord élève à Nourmèa où son père était capitaine de port et où il suivit l'école communale jusqu'à 11 ans. Rentré en métropole, il y fut clerc de notaire et employé de commerce, reprenant, seul, des études secondaires puis supérieures. Boursier d'anglais, d'allemand et d'espagnol, il passe sa licence en droit et s'inscrit au barreau de Bordeaux en 1917 puis, par la suite, à celui de Paris; il plaide des causes importantes à Paris et à Londres.

Candidat aux élections législatives en 1919 et 1924, il est battu alternativement par le bloc national et par le cartel des gauches. Il prend sa revanche le 29 avril 1928 où il est élu, au second tour, par 9 645 voix contre 8 214 à son concurrent Cazalet, sur 23 186 inscrits, député de la 5^e circonscription de Bordeaux.

A la Chambre, où il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique, il intervient d'abord en faveur des anciens combattants, des locataires et des viticulteurs en 1929; il demande une propagande d'Etat en faveur du vin et la même année, à Genève, devant l'union interparlementaire, il demande la parole pour dégager la portée morale du pacte Briand-Kellog.

Bien que, arrivé en tête au premier tour des élections de 1932, le 1^{er} mai, avec 9 346 voix contre 7 167 à Cazalet et 3 535 à Cante, au second tour ce dernier s'étant retiré, Cazalet l'emporte par 10 768 voix contre 9 947 à Odin, sur 24 238 inscrits.

Il prend sa revanche aux élections sénatoriales, le 16 octobre 1932, où il est élu en tête au second tour avec 849 voix sur 1 334 inscrits, faisant passer sa liste entière avec une bonne avance.

Au Sénat, il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique; membre de la commission de la marine, il en est pendant deux ans le secrétaire; en 1937 et 1938, il sera membre de la commission des travaux publics.

Vice-président de la fédération radicale-socialiste du Sud-Ouest (étendue sur onze départements et présidée par Georges Bonnet) il exerçait une grande activité politique locale sous forme de congrès et conférences consacrées principalement, dans les années précédant la guerre, à soutenir la politique de Daladier.

À Vichy, le 10 juillet 1940, il fut l'un des quatre-vingts opposants à la délégation de pouvoirs au maréchal Pétain.

Il est chevalier de la Légion d'honneur.

ODOUX (PIERRE), né le 12 mars 1871 à Palignes (Saône-et-Loire).

Député du Rhône de 1931 à 1932.

Linotypiste, militant d'extrême-gauche animé par les idées de Jules Guesde, Pierre Odoux adhéra au parti ouvrier dès 1895 puis, à la suite de Jean Jaurès, au parti socialiste unifié en 1905. Conseiller municipal de Lyon en 1919, il fut maire-adjoint du III^e arrondissement jusqu'en 1935 et siégea au Conseil général du Rhône — et en fut vice-président — de 1928 à 1934. Son action de militant ne se démentit pas de toute sa vie; non seulement au sein de son parti mais pour la Ligue des droits de l'homme et la libre pensée.

Il se présenta dans la 4^e circonscription de Lyon à l'élection partielle du 29 mars 1931 et fut élu en remplacement du député socialiste Richerand, décédé, au milieu de l'indifférence des électeurs. En tête, en effet, au premier tour, avec 1 700 voix sur 4 573 votants, ce qui représentait 44,30 % d'abstentions, il l'emporta au scrutin de ballott-

tage avec 2.062 voix sur 3.812 votants, ce qui faisait monter le chiffre des abstentions à 53,23 %.

A la Chambre, inscrit au groupe socialiste S.F.I.O., il ne siégea qu'une année et ne se manifesta en aucune façon.

Au renouvellement de 1932, ce fut un radical-socialiste qui fut élu : en seconde position au premier tour avec 1.409 voix sur 7.223 votants, mais loin derrière Rolland qui manqua son élection de 45 voix avec 3.516 suffrages, il se retira au second tour, une partie de ses voix se portant sur l'èlu, Rolland. Pierre Odoux ne fit plus acte de candidature, se consacrant à ses activités de militant.

OGIER (JEAN, BAPTISTE, *Emile*), né le 6 janvier 1862 à Paris, mort le 30 mars 1932 à Paris (9^e).

*Ministre des Régions libérées
du 20 janvier 1920 au 16 janvier 1921.*

Emile Ogier était bachelier ès lettres. Il accompagna un volontariat d'un an au 113^e régiment d'infanterie, de novembre 1880 à novembre 1881. Il s'inscrit à la Faculté de droit, y fit une première année et, sur recommandation de son grand-père, fut nommé rédacteur auxiliaire au ministère de l'Intérieur en janvier 1882. Il est titularisé en juillet 1883.

Il fait toute sa carrière au ministère de l'Intérieur.

En 1898, il est nommé inspecteur général des services administratifs; puis, en 1901, à la création du service central de l'inspection, il en devient le chef; en 1903, il est chargé de l'emploi, nouvellement créé, de contrôleur de la comptabilité; en 1905, il est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire et, en 1907, directeur du contrôle de la comptabilité. En 1911, il est secrétaire général du ministère de l'Intérieur, puis, de 1912 à 1919, il reprend son poste de directeur du contrôle.

Le 15 janvier 1919, il est nommé préfet de la Meuse et, le 21 novembre de la même année, secrétaire général du ministère des Régions libérées.

Le 20 janvier 1920, Raymond Poincaré était Président de la République et Millerand président du Conseil, Emile Ogier prend le portefeuille des Régions libérées.

« Aux Régions libérées, écrit *Le Temps* du 21 janvier 1920, un haut fonctionnaire, qui est un administrateur, un organisateur de premier ordre. »

Paul Deschanel, puis Millerand ayant été élus successivement Présidents de la République, Emile Ogier conserve son poste sous le 2^e cabinet Millerand du 18 février 1920, et sous le cabinet Leygues du 24 septembre 1920. Il restera ministre des Régions libérées jusqu'au 16 janvier 1921.

Ensuite, il prend sa retraite, le 6 janvier 1922, puis il est nommé, le 4 mai de la même année, directeur général honoraire au ministère de l'Intérieur.

Il mourut le 30 mars 1932 à Paris, à l'âge de 70 ans.

Emile Ogier était grand officier de la Légion d'honneur, officier d'Académie et officier du Mérite agricole.

OLIVE (AMÉDÉE, FRANÇOIS), né le 10 octobre 1835 à Andainville (Somme), mort le 31 août 1919 à Vergies (Somme).

Député de la Somme de 1898 à 1902.

Propriétaire agriculteur, maire d'Andainville, vice-président du conseil d'arrondissement, Amédée Olive fut élu dans la 3^e circonscription d'Amiens comme « progressiste », au second tour de scrutin, le 22 mai 1898, par les suffrages de 7.764 de ses concitoyens, 6.764 autres lui ayant préféré son adversaire, le vicomte Jean de Forceville (conservateur) sur 15.047 votants.

Républicain convaincu, il le demeura toujours et combattit ouvertement l'Empire et le plébiscite de 1870. Il fut un protectionniste résolu en agriculture, il s'opposa à l'impôt global sur le revenu et demanda des atténuations pour les travailleurs, les petits bourgeois et les petits cultivateurs peu aisés. Il défendit avec ardeur et véhémence la réduction de la durée du service militaire.

Au cours de son mandat, il déposa un rapport sur la proposition d'Anti-De-Boycr ayant pour objet la révision de la Constitution.

Au renouvellement de 1902, la 3^e circonscription d'Amiens ayant été supprimée, il ne représenta pas.

Il mourut le 31 août 1919 à Vergies, à l'âge de 84 ans.

Amédée Olive était officier de l'Instruction publique et membre de la Société des agriculteurs de la Somme.

OLLIER (CLAUDE), né le 13 mai 1876 au Péage-de-Roussillon (Isère).

*Député de l'Isère de 1924 à 1928
et de 1932 à 1936.*

Ingénieur, industriel, arbitre-expert près le tribunal de commerce de la Seine, conseiller général, maire du Péage-de-Roussillon, Claude Ollier, candidat du bloc des gauches, est élu pour la première fois député le 11 mai 1924, sa liste obtenant 67.161 voix sur 126.927 votants, la majorité absolue étant de 62.977 suffrages. Il ne se présente pas en 1928, mais est de nouveau candidat aux élections de 1932, dans la 2^e circonscription de Vienne; il obtient alors au premier tour, le 1^{er} mai — mais, cette fois, au scrutin uninominal — 5.037 voix contre 7.082 à Buyat, sur 14.956 votants. Il l'emporte au second

tour, le 8 mai suivant, avec 7.778 voix contre 7.583 à son adversaire du premier tour, sur 15.514 votants.

A la Chambre, inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il fait partie, au cours de ces deux mandats, de la commission des douanes et des conventions commerciales, de la commission des mines et de la force motrice, de la commission des travaux publics et des moyens de communication, de la commission de la marine militaire. A ce titre, il présente divers rapports, relatifs notamment à des projets de construction de voies ferrées. Il intervient au cours de la discussion d'un projet et de propositions de loi sur la révision des prix des baux à longue durée, et à l'occasion de l'examen du budget de deux exercices.

Il se présente à nouveau aux élections générales de 1936 et il est battu au premier tour, le 26 avril, n'obtenant que 2.586 suffrages, sur 17.836 votants, contre 7.413 voix à Buyat qui sera élu au second tour.

OLLIVIER (AUGUSTE, VINCENT, MARIE), né le 17 novembre 1828 à Guingamp (Côtes-du-Nord), mort le 26 mars 1916 à Paris (17°).

Député des Côtes-du-Nord de 1879 à 1888

Sénateur des Côtes-du-Nord de 1888 à 1912.

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. IV, p. 515).

C'est grâce à Ollivier que les dentistes sont des « chirurgiens-dentistes ». C'est en effet par un amendement dont il est l'auteur (18 mars 1892) qu'est inscrite dans la loi cette disposition qui permet aux maréchaux de village de continuer à exercer comme « dentistes » (à condition de ne pas anesthésier) sans craindre des poursuites pour usurpation de titre.

Réélu le 7 janvier 1894 en tête des sénateurs du département avec 728 voix sur 1.257 inscrits, il est secrétaire du Sénat de 1894 à 1897. Il sera réélu de même le 4 janvier 1903, avec 862 voix sur 1.256 inscrits.

Siégeant à droite, il intervient principalement sur trois sujets : les chemins de fer de l'Ouest, la défense religieuse, la remonte. Il recommande à l'administration, en faveur des juments bretonnes, de substituer aux carrossiers normands, des étalons norfolk, pour maintenir et améliorer la race des postiers bretons.

Il se retire à la fin de son troisième mandat en 1912.

Il ne lui restait que quatre ans à vivre. Il meurt en effet le 26 mars 1916, à l'âge de 87 ans.

OLLIVIER (LOUIS, FÉLIX, MARIE), né le 3 avril 1853 à Guingamp (Côtes-du-Nord), mort le 1^{er} octobre 1931 à Saint-Connan (Côtes-du-Nord).

Député des Côtes-du-Nord de 1902 à 1910

Louis Ollivier appartenait à une ancienne famille de notables locaux : son arrière-grand-père fut député sous Louis-Philippe et son grand-père, longtemps magistrat, maire de Guingamp et conseiller général du département ; son père, avocat, maire lui aussi de cette ville et conseiller général avait, sous le pseudonyme de Séverin de La Chapelle, publié des études remarquées, notamment sur la *Réforme du suffrage universel* et la *Représentation proportionnelle*.

Louis Ollivier fit ses études de droit à Rennes et obtint le doctorat en 1874. Secrétaire de hauts magistrats rennais, il entra dans la magistrature ; substitut du procureur de la République à Paimbœuf en février 1878, puis à Fougères en 1879 et à Saint-Brieuc en 1880, il donna sa démission lors de l'exécution des décrets d'expulsion des religieux, le 29 mars 1880. Inscrit au barreau de Saint-Brieuc la même année, il ne tarda pas à s'y créer une réelle notoriété. Plusieurs fois bâtonnier, il y plaida nombre d'affaires criminelles, civiles et de presse.

Conseiller municipal de Saint-Brieuc en 1901, il fut élu député lors des élections générales législatives de 1902, dans la 2^e circonscription de Guingamp, par 7.240 voix contre 6.368 au docteur Quéré, républicain radical, le marquis de Kérouartz, député sortant ne se représentant pas. Il fut réélu le 6 mai 1906, sans concurrent, avec 8.315 voix sur 11.197 votants.

A son programme figuraient les revendications réactionnaires de l'époque : défense de la liberté d'association et d'enseignement ; réforme des lois sociales ; protection des intérêts agricoles.

Républicain libéral catholique, il s'inscrivit à la Chambre du groupe de l'action libérale et de la patrie française.

Très préoccupé par les problèmes de séparation des Eglises et de l'Etat, il intervint fréquemment sur les questions religieuses et vota bien entendu contre la loi de séparation. Diverses questions concernant l'agriculture, le tarif des douanes et l'impôt sur le revenu principalement, retinrent aussi son attention.

Le 24 avril 1910, Louis Ollivier était battu par 6.101 voix contre 8.100 à Turmel. Il ne se représenta plus désormais.

Il mourut dans le département qui l'avait vu naître, le 1^{er} octobre 1931, à Saint-Connan, à l'âge de 78 ans.

OLRY (JACQUES), né le 11 septembre 1833 à Saint-Leu-Taverny (Seine-et-Oise), mort le 25 juin 1901 à Paris (8^e).

Député de l'Eure de 1889 à 1893.

Gendre de Louis Roederer, propriétaire d'une célèbre maison de champagne et vivant dans son château de Souvilly, près de Breteuil, dans le département de l'Eure. Il fut maire de Bémécourt et conseiller général de l'Eure à partir de 1880.

En 1889, il se présenta aux élections législatives dans la 2^e circonscription d'Évreux et fut élu au premier tour, par 7 208 voix contre 5 608 à Papon, député républicain sortant.

Dans sa circulaire électorale, il déclarait ne pas se poser en « adversaire des institutions républicaines qui, dans leur principe, ne lui semblent pas incompatibles avec les idées d'ordre et de conservation » et réclamait énergiquement la protection de l'agriculture et de l'industrie.

Représentant absolument typique d'une bourgeoisie rurale, conservatrice et cléricalle, il n'aborda la tribune qu'une seule fois, en 1890, pour s'insurger contre la captation, par la ville de Paris, des eaux de source de la vallée de l'Avre.

Bien qu'ayant défendu chaleureusement les intérêts de ses mandats, ceux-ci ne le payèrent pas de retour en 1893 : il fut en effet battu par Modeste-Leroy, élu par 6 747 voix contre 5 718. Il n'obtint pas plus de succès en 1898 où Modeste-Leroy l'emporta encore avec 6 478 voix contre 5 356.

Il devait mourir trois ans plus tard en son domicile parisien de la rue de Monceau ; il avait 67 ans.

ORDINAIRE (Louis, Dionys), né le 10 juin 1826 à Jougne (Doubs), mort le 15 octobre 1896 à Paris (16^e).

Député du Doubs de 1880 à 1896.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 518.)

Dionys Ordinaire fut réélu en 1889, au scrutin d'arrondissement, avec 7 094 voix contre 4 554 à Maggiolo dans son ancienne circonscription de Pontarlier, et réélu en 1893 avec 7 430 voix.

A la Chambre, il a notamment pris part aux discussions budgétaires en ce qui concerne plus particulièrement l'instruction publique ; il s'est intéressé de très près aux douanes, tant en ce qui concerne les tarifs que le statut des agents.

Il devait décéder en cours de mandat, le 15 octobre 1896, à l'âge de 70 ans, après avoir été député pendant seize années sans interruption et après avoir affronté cinq fois le suffrage universel.

ORDINAIRE (FRANCIQUE), né le 26 janvier 1844 à Saint-Laurent-les-Macon (Ain), mort le 29 mai 1896 à Paris (10^e).

*Représentant du Rhône
à l'Assemblée nationale de 1871 à 1876.
Député du Rhône de 1876 à 1877.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 517).

Après son échec assez cuisant aux élections de 1885 (3.926 voix sur 136 430 votants), Francisque Ordinaire tenta, au renouvellement de 1889, de retrouver un siège de député dans la 3^e circonscription de Lyon, il n'y parvint pas, ce fut Edouard Thiers qui fut élu avec 3.952 voix sur 7.101 votants, contre 2.622 à lui-même.

Il ne se représenta plus et après une hospitalisation de deux mois à l'hôpital Lariboisière à Paris, mourut à la maison Dubois, célèbre maison de santé de l'époque, le 8 mai 1896 ; il avait 52 ans.

ORDINAIRE (CHARLES, FRANÇOIS, Maurice), né le 7 février 1862 à Saint-Quelin (Doubs), mort le 23 septembre 1934 à Pompaples (Suisse).

*Député du Doubs de 1898 à 1902
Sénateur du Doubs de 1913 à 1934*

Fils de Dionys Ordinaire, ami et collaborateur de Gambetta, député du Doubs, Maurice Ordinaire passa son enfance dans un milieu profondément républicain. Il fit des études de droit et reçut le grade de docteur. Il devint journaliste à la *République française*, dirigée par Joseph Reinach, dans les bureaux de laquelle « il avait entendu enfant les exclamations de joie saluant le succès des 363 ». Il y traita les affaires étrangères et coloniales, puis fut le chef de cabinet de deux ministres des colonies — Jamais et Delcassé — avant de devenir celui du président du Sénat, Challemel-Lacour. Il fut ensuite chef de service au ministère des Colonies et chef de cabinet d'Henry Boucher, ministre du Commerce dans le cabinet Méline.

Conseiller général du Doubs depuis 1883, il devait le rester jusqu'à sa mort. Il fut élu en 1898 député de ce même département, que son père avait représenté pendant seize ans. Arrivé en tête au premier tour, le 8 mai, il fut élu au second, le 22 mai, par 6 335 voix sur 11.744 votants, contre 3.814 à Simon.

Élu secrétaire de la Chambre en 1898 et 1899, il ne sollicita pas le renouvellement de ses fonctions en 1900. Membre de la commission des colonies, il ne participa guère aux débats en séance publique.

Il fut battu aux élections des 27 avril et 11 mai 1902, recueillant 2 427 voix au premier tour contre 4 557 à Grosjean et 4 186 à Magnin, et 12 suffrages seulement au second tour. Il revint à la *République française* et collabora à d'autres journaux ou revues, notamment la *Revue Blanche* et la *Revue de Paris*. Il fut nommé directeur de l'Office tunisien.

Le 19 octobre 1913, il est élu sénateur du Doubs, en remplacement de Borne, décédé, par 463 voix sur 900 votants contre 435 à Réville. Il fut réélu le 9 janvier 1921 par 478 voix sur 897 votants, en même temps que Japy. 523 voix et Moustier, 520 voix.

Inscrit au groupe de l'union démocratique, membre des commissions des colonies, des chemins de fer et des affaires étrangères, il présenta de nombreux rapports sur des textes concernant surtout l'Afrique du Nord qu'il connaissait particulièrement bien et les chemins de fer d'intérêt local.

En 1924, dans la discussion du projet de loi relatif au mode d'élection des députés, la commission compétente du Sénat dont il était membre s'était prononcée pour le retour au scrutin majoritaire. Mais Poincaré, président du Conseil, ayant posé la question de confiance sur le maintien du statu quo (représentation proportionnelle avec prime de majorité), obtint un vote favorable du Sénat par 16 voix de majorité. A la suite de ce texte, Maurice Ordinaire qui était favorable à la représentation proportionnelle, fut chargé de présenter le nouveau rapport; il se borna d'ailleurs à un exposé purement technique.

En 1926, il déposa avec le général Bourgeois, Millerand, Reynold et Scheurer, une proposition de loi tendant à la décentralisation administrative et à l'organisation régionale.

Il fut élu vice-président du Sénat en 1930, 1931 et 1932.

La plupart de ses interventions gardèrent un caractère essentiellement technique. Toutefois, dans l'une d'entre elles, le 20 décembre 1933, parlant dans la discussion du projet de loi tendant au rétablissement de l'équilibre financier, il critiqua le fonctionnement du régime parlementaire en France. « Alors que le système, dit-il, repose essentiellement sur le gouvernement par une majorité, c'est depuis trop longtemps à des gouvernements de minorité que le pouvoir est confié. »

Maurice Ordinaire mourut le 23 septembre 1934 à la suite d'une intervention chirurgicale, à l'âge de 72 ans, à l'hôpital de Saint-Loup, à Pompaples, dans le canton de Vaud.

Il était attaché à sa « petite patrie », la région de Pontarlier, il y avait consacré un livre : *Notes pour mes enfants*.

ORIOI (BENOIT), né le 27 août 1840 à Saint-Chamond (Loire), mort le 4 novembre 1926 à Saint-Julien-en-Jarez (Loire)

Député de la Loire de 1893 à 1902.

Fils d'un industriel en lacets qui avait débuté comme simple ouvrier, il entra à 18 ans dans la maison de son père, continuant les traditions d'amélioration de la condition de ses collaborateurs et de réalisation de progrès dans l'outillage, que celui-ci avait mises à l'honneur.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur après l'exposition universelle de 1878, membre du jury de l'exposition de 1889, il fut promu officier la même année et entra en décembre 1892 à la chambre de commerce de Saint-Etienne.

Il combattit de fort bonne heure dans le parti républicain. En 1877, la majorité républicaine du conseil municipal de Saint-Chamond ayant donné sa démission pour protester contre la nomination du maire choisi par le gouvernement dans la minorité monarchiste, Benoît Oriol fut élu à une grosse majorité en tête de la liste républicaine et nommé maire au mois d'avril de la même année. Révoqué après le 16 mai 1877, réélu en 1878, conseiller municipal et maire, il reprit en 1884, pour la troisième fois, la direction des affaires municipales et, en juillet 1892, il est élu conseiller général du canton de Saint-Chamond.

Profondément dévoué au progrès démocratique et aux réformes sociales, il mit ses idées en pratique en créant une caisse de secours et en assurant une retraite au personnel de sa maison. Il a d'ailleurs contribué à l'existence de plus de soixante sociétés de secours mutuel dans divers départements.

Les électeurs de la 1^{re} circonscription de Saint-Etienne entérinèrent ce programme et l'éluèrent le 3 septembre 1893, au scrutin de ballottage, par 5 118 voix contre 4 870 à Jean-Baptiste Dumay, député sortant de Paris, socialiste et 3 870 à Neyrand, député sortant, conservateur. Le 22 mai 1898, il était réélu par 7 360 voix, au second tour, contre 6 491 à Berlier, socialiste.

Inscrit au groupe des progressistes, Benoît Oriol fut un député particulièrement discret, n'exerçant son activité qu'en commission.

En 1902, il se retira, laissant Aristide Briand s'emparer de son siège.

Il mourut le 4 novembre 1926 à Saint-Julien-en-Jarez, dans son département natal. Il avait 86 ans.

ORIOI (ALFRED), né le 15 octobre 1846 à Bazoches-en-Houlme (Orne), mort le 26 mars 1929 à Bazoches-en-Houlme.

Sénateur de l'Orne de 1920 à 1927.

Issu d'une famille d'agriculteurs, lui-même agriculteur-éleveur à Bazoches-en-Houlme, dans une région de cidre et d'élevage laitier, Alfred Oriol devint conseiller municipal et maire de sa commune en janvier 1881, puis conseil-

ler d'arrondissement en mars 1895 et à cinquante ans, en 1896, conseiller général. Il fut vice-président du Conseil général de l'Orne en 1924. Il était en outre président de la société départementale d'agriculture.

A 74 ans, il fit soudain consacrer cette situation locale par un siège au Sénat. Le 11 janvier 1920, il était élu sénateur de l'Orne, le troisième, par 477 voix sur 848 inscrits. Il prit place au groupe de l'union républicaine mais ne se signala par aucune intervention. A 80 ans d'ailleurs, il renonçait à son mandat, ne se représentant pas aux élections du 9 janvier 1927. Il ne lui restait que deux ans à vivre : le 26 mars 1929, en effet, il s'éteignait dans son château de la Mothe.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

ORNANO (GUSTAVE, LÉON. EUGÈNE, baron **CUNÉO D'**) né le 15 novembre 1845 à Rome (Italie), mort le 17 mai 1906 à Paris (17^e).

Député de la Charente en 1876 (invalidé) et de 1876 à 1906.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. II, p. 230 (à Cunéo d'Ornano), et t. IV, p. 521.)

Devenu moins ardent depuis quelques années. Cunéo d'Ornano se défendit en même temps de vouloir renverser la République, « qu'il désirait conserver, à la condition qu'elle devienne démocratique et plébiscitaire, c'est-à-dire soumise au référendum national ».

C'est avec un programme basé sur ces nouvelles idées, qu'il avait adoptées depuis, que le baron d'Ornano se représenta aux élections du 22 septembre 1889, dans son ancienne circonscription de Cognac, sous l'étiquette « bonapartiste et révisionniste ». Au premier tour, il obtint 8 811 voix, contre 7 705 au général Tricoche, républicain, sur 16 663 votants. A la Chambre, il reprit sa place sur les bancs des partisans à l'Appel au peuple.

Il s'occupa particulièrement de la réforme des boissons, à propos de laquelle il prit souvent la parole pour défendre la liberté des bouilleurs de cru et pour combattre la surtaxe de l'alcool et l'exercice de la régie. Il fit notamment adopter des dispositions législatives qui autorisaient les tribunaux à modérer le montant des amendes et les confiscations de régie, grâce à l'admission des circonstances atténuantes lorsque le contrevenant était de bonne foi.

Il fut réélu au premier tour des élections du 20 août 1893, par 7 955 voix contre 7 757 à Robin, républicain, et 131 à Rousseau, socialiste, sur

15 991 votants. Infatigable défenseur des bouilleurs de cru, il déposa de nombreuses propositions de loi en leur faveur.

Aux élections générales de 1898, au premier tour, le 8 mai, il obtint 8 757 voix, contre 7 674 à Robin et 111 à Rousseau, sur 16 907 votants. Membre de la commission de la réforme judiciaire et de la commission du droit d'association, il déposa, outre des textes relatifs au commerce des boissons, une proposition de loi sur les engagements volontaires dans l'armée, une proposition de loi sur les incompatibilités parlementaires et ministérielles, et prit part à la discussion du projet de loi concernant le régime des boissons et à la discussion des projets de résolution concernant la déchéance de Paul Déroulède et Marcel Habert.

Le 27 avril 1902, au premier tour des élections générales, il fut de nouveau réélu, avec 8 445 voix contre 8 283 à Brisson, sur 16 899 votants. Déployant une grande activité au sein des commissions, il déposa, entre autres, une proposition de loi sur le recrutement de l'armée. Au cours de la discussion du budget de l'exercice 1903, il se fit encore le défenseur acharné des bouilleurs de cru et déposa un contreprojet, puis un amendement relatif à une taxation différentielle des eaux-de-vie naturelles et des alcools d'industrie. A l'occasion de la discussion du budget du ministère de la Guerre pour l'exercice 1904, il déposa un projet de résolution relatif aux demandes de sursis présentées par les réservistes et les territoriaux, ainsi qu'un amendement tendant à supprimer, en 1904, les appels des réservistes et des territoriaux. Il prit part à la discussion d'un projet de loi sur le recrutement de l'armée et déposa un contreprojet, ainsi qu'un amendement tendant au renvoi d'une partie des hommes après un an de service. Il intervint encore dans la discussion d'un projet et de propositions de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, déposant un amendement relatif à la diffamation commise par les ministres du culte.

Ses fidèles électeurs de Cognac devaient lui manifester encore leur confiance au premier tour des élections du 6 mai 1906, puisqu'il fut réélu par 8 880 voix, contre 6 712 à Barraud, 1 209 à Fougerat, 875 à Le Bourgo, sur 17 819 votants. Mais Cunéo d'Ornano décédait à Paris le 17 mai suivant, d'une attaque d'apoplexie, avant même la réunion de la nouvelle Chambre.

Outre *Les associations religieuses et le fisc* (1890), il avait publié les ouvrages suivants : *Le peuple et l'empereur* (1875). *La République de Napoléon* (1894). *Gambetta plébiscitaire* (1895). *Napoléon, l'homme, sa république, paix sociale* (1900), ainsi qu'un volume des discours qu'il avait prononcés à la Chambre ou dans les réunions publiques.

ORSAT (LÉON), né le 27 juin 1849 à Samoens (Haute-Savoie), mort le 16 octobre 1897 à Ayeze (Haute-Savoie)

*Député de la Haute-Savoie
de 1891 à 1897.*

Licencié en droit, Léon Orsat entre de très bonne heure dans l'arène politique puisqu'à 20 ans, en 1869, à la fin de l'Empire, il montre ses opinions républicaines en faisant campagne contre le plébiscite et pour la candidature de Jules Favre à Bonneville.

À la chute de l'Empire, il entre dans la magistrature et est nommé substitut, mais démissionne dès 1871 ; il s'inscrit au barreau de Bonneville où, en plaçant causes politiques et procès de presse, il acquiert une certaine célébrité qui le place plusieurs fois à la tête de l'ordre.

Le bâtonnier Orsat entre au Conseil général de la Savoie où il se fait remarquer par le dépôt de plusieurs motions ou propositions.

La mort d'Albert Ducroz, le représentant de la circonscription de Bonneville, lui permet de se présenter à l'élection partielle du 9 août 1891 où il l'emporte par 6.050 voix sur 11.480 votants, contre 5.251 à Payot. Au renouvellement général de 1893, Léon Orsat fut triomphalement réélu, sans concurrent, avec 9.377 voix sur 9.492 votants.

À la Chambre, où il se fait une spécialité des rapports concernant des mesures financières d'intérêt strictement local, il s'intéresse aussi à des questions concernant particulièrement sa circonscription, comme la catastrophe de Saint-Gervais en 1892 et la construction de la ligne de chemin de fer de la vallée de Chamonix. Membre du conseil académique de Chambéry et du conseil départemental de l'instruction publique de la Haute-Savoie, il intervient à propos du classement et du traitement des instituteurs.

Léon Orsat mourut le 16 octobre 1897, à l'âge de 48 ans dans sa propriété d'Ayeze, près de Bonneville.

ORY (JOSEPH, ABRAHAM), né le 12 septembre 1852 à Feurs (Loire), mort le 4 février 1921 à Feurs.

Député de la Loire de 1903 à 1910.

Arrière-petit-fils, petit-fils et fils de médecins-vétérinaires réputés dans la région, il fit lui aussi ses études à l'école vétérinaire de Lyon d'où il sortit en 1875. En 1893, il commença sa carrière politique en entrant au conseil municipal de Feurs. Dix-huit mois plus tard, il était choisi comme premier adjoint et il devint maire en 1889.

Pour développer l'importance des transactions commerciales de son chef-lieu de canton, il y créa des marchés hebdomadaires pour les veaux et men-

suels pour les porcs. Fondateur de plusieurs syndicats agricoles, il fut propriétaire d'un haras établi dès 1850, lequel obtint plus de cinquante prix dans les concours régionaux, trois seconds prix et une mention honorable à l'exposition universelle de 1889, le premier et le troisième prix à l'exposition internationale de Paris en 1909.

Le 21 juin 1903, il fut élu député de la 2^e circonscription de Montbrison à une élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de Dorian, décédé. Il emporta le siège au second tour de scrutin, par 9.703 voix sur 17.602 votants contre 7.770 à Lépine. Ses électeurs lui restèrent fidèles et il conserva son siège aux élections du 6 mai 1906, par 9.529 voix contre 8.344 à Drivet.

Il s'inscrivit à la Chambre au groupe de l'Union républicaine. Dans sa profession de foi, il accordait la plus grande importance aux problèmes agricoles. Devenu membre de la commission de l'agriculture, il déploya une activité parlementaire considérable par le dépôt de nombreuses propositions de loi, notamment : sur l'ouverture au ministre de l'intérieur d'un crédit spécial pour venir en aide aux agriculteurs de sa circonscription victimes des orages en 1903 ; sur la représentation officielle de l'agriculture ; sur l'organisation du Conseil supérieur de l'agriculture ; sur la vente des juments réformées de l'Etat, sur l'organisation d'un service sanitaire national des épizooties.

Il déposa également plusieurs projets de résolution tendant notamment à la création, au ministère de la Guerre, d'un bureau réservé aux services techniques vétérinaires, au développement de l'élevage du cheval, concernant le personnel des écoles vétérinaires, les sous-agents des haras et la suppression de l'école des palefreniers.

Il prit la parole au cours de la discussion du budget de l'exercice 1904 sur la réduction du service militaire à deux ans. C'était là une question qui ne laissait pas de l'intéresser : il fut en effet, en 1908, l'auteur d'un amendement relatif aux congés de moisson. Il prit également part, au cours de la discussion du budget de l'exercice 1905, à la discussion des propositions de loi sur les caisses de retraites ouvrières.

Mais c'est dans le domaine des problèmes du monde rural qu'il donna toute la mesure de son talent et de ses convictions. Tant sur des problèmes propres à sa circonscription qu'en ce qui concernait une réforme des structures, il intervint durant toute sa vie parlementaire : l'organisation des sociétés coopératives agricoles et l'organisation du service sanitaire vétérinaire étaient un de ses soucis primordiaux.

En dépit de son âge et de l'efficacité de ses interventions, dont sa circonscription fut souvent la bénéficiaire, il subit un échec aux élections générales du 8 mai 1910, n'obtenant que 9.023 voix contre 9.324 à Drivet, qui lui succéda.

Il put dès lors se consacrer à la publication de nombreux travaux, parmi lesquels il convient de souligner : *La production chevaline en France et les concours hippiques ; Des injections intraveineuses et hypodermiques en thérapeutique vétérinaire ; Pour servir à l'histoire de la fièvre aphteuse dans la Loire ; Histoire du cheval dans le Forez ; Du Vernay, enfant de Feurs, le plus grand anatomiste du XVIII^e siècle ;* Plusieurs de ses ouvrages ont été couronnés par diverses sociétés savantes.

Membre de diverses associations scientifiques, il était officier du Mérite agricole.

Il mourut le 4 février 1921 à Feurs, à l'âge de 68 ans.

OSMOY (CHARLES, FRANÇOIS, ROMAIN, LE BŒUF, comte d'), né le 19 août 1827 à Champigny-la-Futelaye, mort le 7 décembre 1894 à Bonneville (Eure).

*Représentant de l'Eure
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.*

Député de l'Eure de 1876 à 1885.

Sénateur de l'Eure de 1885 à 1894.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUENY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 522.)

Il est réélu le 7 janvier 1894 par 879 voix sur 1 051 inscrits, au premier rang des trois sénateurs du département.

Si ses électeurs avaient tenu à honneur, en le nommant, de le laisser libre dans sa politique, il usa peu de cette prérogative et n'intervint guère que sur les adductions d'eau, d'autant que sa santé déficiente devait le retenir chez lui la dernière année de sa vie. Il mourut le 7 décembre 1894 dans son château d'Aptot. Il avait 67 ans.

OSMOY (TANGUY, ALFRED, ANTOINE, LE BŒUF d'), né le 1^{er} juillet 1862 à Champigny-la-Futelaye (Eure), mort le 15 avril 1922 à Toulon (Var).

Député de l'Eure de 1902 à 1910.

Tanguy d'Osmoy, né au château d'Osmoy dans l'Eure, était le fils du comte Charles-François d'Osmoy qui, après une brillante conduite au cours de la guerre de 1870 fut successivement député de l'Eure de 1871 à 1885, puis sénateur de ce même département. Il se fit également connaître comme écrivain et compositeur de musique.

Tanguy d'Osmoy, fut reçu avec le numéro dix à l'école navale en 1879. Il participe à la campagne du Tonkin en qualité de lieutenant de vaisseau. La croix de la Légion d'honneur viendra récompenser sa conduite héroïque.

Le comte Tanguy d'Osmoy quitte l'armée après la mort de son père en 1895

et le remplace comme conseiller général du canton de Quillebeuf (Eure), fonction qui viendra ainsi s'ajouter à celle de conseiller municipal de Bonneville-Aptot.

Au renouvellement général de la Chambre en 1902 il se porte candidat dans l'arrondissement de Pont-Audemer (Eure).

Il est élu le 27 avril au premier tour de scrutin par 8 188 voix contre 5 121 à Lorient, député sortant.

A la Chambre il s'inscrit au groupe des républicains progressistes. Il avait demandé dans son programme la liberté de conscience et d'enseignement, le maintien des privilèges des bouilleurs de cru et la protection des intérêts agricoles.

En politique il vote comme son groupe et s'intéresse surtout aux questions coloniales et maritimes.

En dehors de ses activités politiques, il préside les conseils d'administration de plusieurs sociétés industrielles.

En 1906 il est de nouveau élu au premier tour avec 9 196 voix, sans opposition.

En 1910, il ne se représentera pas.

Mobilisé pendant la guerre de 1914-1918 comme lieutenant de vaisseau de réserve, il sert comme deuxième aide de camp du major général à Toulon.

Il est démobilisé le 29 avril 1919 et promu capitaine de corvette du cadre de réserve.

Il meurt trois ans plus tard, le 15 avril 1922 à l'âge de 60 ans.

OSSOLA (MARCELLIN, César), né le 21 septembre 1848 à Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes), mort le 23 mars 1915 à Nice (Alpes-Maritimes).

*Député des Alpes-Maritimes
de 1906 à 1910.*

César Ossola, ingénieur des Arts-et-manufactures, industriel fabricant de parfums, était tout destiné pour la politique. D'abord conseiller général de Saint-Vallier, il devint maire adjoint de Grasse et se présenta à la députation, dans la 1^{re} circonscription de Grasse. Le 6 mai 1906, en remplacement de Maure. Sur 12 472 inscrits, il recueillait au premier tour 3 111 voix contre 3 490 à Maure. Au second tour, il était élu avec 4 718 voix contre 1 740 à Maure.

Ossola s'était déjà présenté à la députation pour la 8^e législature mais il avait été battu par Maure ; à la 10^e législature, il sera battu par Fayssat.

La politique de César Ossola consiste essentiellement à opposer à la politique des personnalités, facteur de division, la politique des principes, facteur, celui-ci, d'union. Il est évidemment pour la protection de l'agriculture, le service militaire de deux ans, l'impôt progressif sur le revenu et, enfin, il prône une

sollicitude constante envers les pauvres, les humbles et les malheureux, l'assistance aux infirmes, aux vieillards, aux incurables, aux veuves et aux orphelins. Il proposait bien sûr, le programme de défense et d'action républicaine et laïque du bloc de gauche au Parlement.

À la Chambre, il a été membre de la commission du commerce et de l'industrie, de la commission des postes et télégraphes. Toute son activité est consacrée à la défense des intérêts de son département : crédits destinés à venir en aide aux agriculteurs frappés par les orages et la grêle, par exemple il déposa de nombreux rapports relatifs à des Conventions entre la France et divers pays.

César Ossola est décédé le 23 mars 1915 à Nice. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

OSSOLA (JEAN), né le 24 janvier 1881 à Grasse (Alpes-Maritimes), mort le 30 avril 1932 à Saint-Vallier-de-Thiery (Alpes-Maritimes).

*Député des Alpes-Maritimes
de 1914 à 1932.*

*Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre du
17 avril 1925 au 15 juin 1926.*

Fils du précédent, Jean Ossola connut dans son enfance une atmosphère républicaine.

Ses études le menèrent au doctorat en droit, et il commença sa carrière politique en 1910 comme conseiller général du canton de Grasse, mandat qu'il conserva jusqu'en 1922.

Aux élections générales législatives des 26 avril et 10 mai 1914, il se présenta contre le député sortant, Jules Fayssat qui, arrivé en tête au premier tour, ne se maintint pas au second. Il fut élu par 5.243 voix contre 82 à Bersio et 11 à Lorenzi, sur 7.037 votants.

Elu maire de Grasse la même année, il conserva cette charge jusqu'en 1922.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il fut successivement membre des commissions des programmes électoraux, de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle, du travail, des marchés, de l'armée, de l'enseignement et de la commission chargée d'examiner les pièces concernant la condamnation prononcée contre Malvy, député du Lot.

Il déposa diverses propositions de loi et de résolution concernant les permissions agricoles, la libération des maires et adjoints, les conditions de la démobilisation, la prorogation des baux ruraux.

Cette activité sur le plan parlementaire ne l'avait pas empêché de prendre part aux combats de la guerre de 1914-1918 au cours desquels il fut blessé à plusieurs reprises et qui lui valurent la Croix de guerre.

Aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au

scrutin de liste et d'où sortit la Chambre « bleu horizon », il figurait en deuxième position sur la liste d'union républicaine démocratique. Il fut réélu avec la majorité des suffrages exprimés.

Membre des commissions de l'Algérie, des colonies et des protectorats ; de l'armée ; de l'administration générale, départementale et communale. son activité ne se ralentit pas.

Il fut l'auteur de propositions de loi concernant l'administration communale et la création d'une indemnité de résidence au profit du cadre régulier des employés départementaux et communaux ; la classification des tribunaux d'arrondissement ; la date de prise de rang de certains militaires décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire.

Il s'inquiéta de la politique du gouvernement en matière de réorganisation de l'armée et des intentions de celui-ci à l'égard des pensions civiles et militaires.

Enfin, il intervint dans la discussion des budgets des exercices 1920 et 1922 au titre de la loi de Finances, de la Justice et de la Guerre.

Aux élections générales des 11 et 25 mai 1924, il figurait en tête de la liste d'action républicaine. Il fut seul élu, au quotient électoral, obtenant personnellement 24.867 voix sur 58.447 votants.

Membre des commissions de l'armée et des affaires étrangères il déploya de nouveau une grande activité.

Il déposa une proposition de loi tendant à réformer le régime des pensions civiles et militaires, et comme président de la commission de l'armée, prit part à la discussion d'une proposition de résolution tendant à accorder une médaille commémorative aux soldats français ayant combattu aux Dardanelles et en Orient.

En constituant son 2^e cabinet, le 17 avril 1925, Paul Painlevé lui confia le sous-secrétariat d'Etat à la Guerre qu'il lui demanda de conserver dans son 3^e cabinet, le 29 octobre 1925. Dans les 8^e et 9^e cabinets Briand qui suivirent, les 28 novembre 1925 et 9 mars 1926, Jean Ossola conserva son poste, jusqu'au 15 juin suivant.

Aux élections générales du 22 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin uninominal, il fut réélu, au premier tour de scrutin, par 4.882 voix contre 3.163 à René Fayssat, sur 9.805 votants.

Membre des commissions de l'armée, de la marine militaire, de l'aéronautique civile, commerciale, militaire et coloniale, il déposa une proposition de loi relative aux conditions d'attribution d'une pension aux naturalisés français titulaires d'une invalidité de guerre.

Il présenta un rapport sur le projet de loi portant organisation du ministère de l'Air, et demanda à interpeller sur les conséquences de la constitution du cabinet à l'égard de l'organisation de ce ministère

Il intervint dans la discussion des budgets des exercices 1929, 1931, 1932 au titre de la Guerre.

Le 30 avril 1932, à la veille des élections générales, il fut victime d'un accident d'automobile sur la route de Thorenec à Saint-Vallier; sa voiture ayant sauté dans un ravin profond de cent cinquante mètres, il fut tué sur le coup.

OSTERMANN (PAUL), né le 24 janvier 1878 à Ostheim (Haut-Rhin).

Sénateur du Haut-Rhin de 1935 à 1944.

Né dans une vieille famille terrienne, il fit ses études au lycée de Colmar et suivit les cours des Ecoles d'agriculture du Wurtemberg et de Nancy. Puis il fit des stages dans de grandes fermes anglaises avant de revenir en Alsace se consacrer à l'exploitation de ses domaines de Ribeauvillé et de Riquevibr.

Elu conseiller municipal d'Ostheim en 1903, maire en 1908, membre écouté de plusieurs organisations agricoles, il est élu sénateur du Haut-Rhin à l'élection partielle du 7 avril 1935, par 476 voix sur 901 suffrages. Il est réélu le 14 janvier 1936, au second tour, par 554 voix sur 955 votants.

Elu dans un programme de défense des intérêts de l'agriculture et de la viticulture, Paul Ostermann n'appartient à aucun groupe. Il sera membre de plusieurs commissions (commerce, douanes, administration générale, comptes définitifs). On ne relève de lui aucune intervention en séance publique.

Paul Ostermann ne prit pas part au vote de l'Assemblée nationale le 10 juillet 1940.

OUDET (ALEXANDRE, GUSTAVE), né le 4 juillet 1816 à Beaufort (Jura), mort le 8 avril 1897 à Beaufort.

Sénateur du Doubs de 1876 à 1897.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 524).

Réélu le 7 janvier 1894 avec 667 voix sur 878 suffrages, au premier tour, Alexandre Oudet ne mènera pas à son terme ce troisième mandat. Bientôt son état de santé le tient de plus en plus fréquemment éloigné du Sénat et il meurt le 8 avril 1897, âgé de 81 ans.

OUDIN (ADRIEN, LUCIEN), né le 20 janvier 1873 à Paris (9^e), mort le 24 janvier 1934 à Paris (7^e).

Député de la Seine de 1931 à 1934.

Ses études secondaires terminées, Adrien Oudin accomplit de brillantes

études de droit que vint couronner le diplôme de docteur. Avocat à la cour d'appel de Paris, il accéda très jeune à la vie publique puisque, âgé de 31 ans à peine, il fut élu au conseil municipal de Paris, au sein duquel il siégea sans interruption pendant trente ans, avant de le présider avec éclat.

Conscient des intérêts permanents de Paris, il voulut et sut travailler à son embellissement. Représentant le quartier de la Chaussée-d'Antin, il ne cessa de souligner son caractère grandiose. Président du conseil municipal, Oudin affirma à ce poste de rares qualités. Précis, éloquent, il représenta avec autorité Paris à la tête d'importantes délégations à l'étranger.

Prédécedé de la réputation flatteuse que lui valaient les longs services qu'il avait rendus à la Ville, Adrien Oudin voulut prolonger au Parlement son action municipale. Le 13 décembre 1931, il fut élu député de la 1^{re} circonscription du IX^e arrondissement, à une élection partielle destinée à pourvoir au remplacement du docteur Escudier, décédé le 26 octobre de la même année. Il emporta le siège au second tour de scrutin par 2.640 voix contre 1.381 à Barthélemy, sur 5.465 votants.

Il se porta à nouveau candidat dans la même circonscription aux élections générales du 1^{er} mai 1932. Son succès sera encore plus éclatant puisque c'est au premier tour de scrutin, par 4.508 voix contre 1.284 au même adversaire, qu'il remporta son siège.

Inscrit au groupe des républicains d'union nationale, il soutint de son vote les ministères Laval et Tardieu, vota l'amnistie, la retraite du combattant, la pérennisation des retraites, la réduction du nombre des députés, le vote obligatoire et le vote des femmes.

Inscrit au même groupe lors de sa deuxième législature, il polarisa son activité au sein de deux commissions. Membre de la commission de législation civile et criminelle, il défendit avec bonheur plusieurs rapports sur des propositions de loi modifiant le code civil. C'est ainsi qu'il rapporta des textes tendant à modifier les articles 184 et 157 et tendant à abroger la disposition finale du 1^{er} alinéa de l'article 155. Membre de la commission du commerce, il demanda à interpeller sur les modifications nécessaires que le gouvernement entendait apporter à l'application de lois sur les assurances sociales; sur l'application de la loi du 10 août 1932 concernant la protection de la main-d'œuvre nationale; sur la déviance de cartes de travail pour étrangers dans les corporations où le chômage est particulièrement intensif; enfin sur la politique économique et sociale du gouvernement.

Il s'opposa avec vigueur au vote sans débat ayant pour objet de protéger la fabrication de la dentelle à la main et au vote sans débat de la proposition de loi ayant pour objet la fixation par

région et par catégorie professionnelle du salaire minimum.

Il mourut à Paris le 26 janvier 1934, à l'âge de 61 ans

UDIN (HENRI, PAUL, MARCEL), né le 6 septembre 1857 à Boissy-le-Sec (Eure), mort le 2 juillet 1923 à Paris (15^e).

Député de l'Eure de 1919 à 1923.

Notaire honoraire, président du syndicat agricole et de la caisse de crédit, maire de Verneuil-sur-Avre, conseiller général, Henri Udin se présenta aux élections législatives du 16 novembre 1919, dans le département de l'Eure. Elu cinquième de la liste du comité républicain d'entente nationale, sur six, par 31 161 voix sur 89 551 inscrits et 63 807 votants, il fut membre de la commission de législation civile et criminelle.

Il déposa de très nombreuses propositions de loi, parmi lesquelles il convient de signaler celles tendant à modifier la loi des 28 mars et 30 octobre 1886 sur la fréquentation scolaire; les articles 9 et 10 de la loi du 8 décembre 1880 relative à l'élection des membres des tribunaux de commerce; l'article 30 de la loi des 19 et 22 juillet 1791 relative à la taxation des denrées; les dispositions de l'article 1342 du code civil sur la preuve testimoniale.

Cependant, c'est dans les rapports qu'il présenta devant la Chambre que prévalurent ses qualités de juriste éminent. Pour s'en tenir aux seuls rapports qui aboutirent à une adoption par la Chambre ou par le Sénat des textes qu'il défendit, notons : le rapport sur le projet de loi ayant pour objet de suppléer par des actes de notoriété à l'impossibilité de se procurer des actes d'état civil dont les originaux ont été détruits ou ont disparu sur suite de fait de guerre; le rapport relatif aux actes de décès des militaires et civils « morts pour la France »; le rapport sur la proposition de loi relative aux actes de consentement à mariage; le rapport sur la proposition de loi ayant pour objet de supprimer dans les actes de naissance des enfants naturels la mention relative au père ou à la mère lorsque ceux-ci sont inconnus ou non dénommés; le rapport sur la proposition de loi tendant à proroger dans un certain nombre de cas le délai de viduité imposé à la mère par l'article 228 et 296 du code civil; droits de l'enfant légitimé par mariage subséquent de ses père et mère.

Quant à ses interventions à la tribune de la Chambre, on peut les polariser autour de deux thèmes : le relèvement économique du pays et la protection sociale grâce à l'extension des mesures d'hygiène et de prévoyance sociale et à l'institution de l'assistance médicale gratuite.

Une mort prématurée, le 2 juillet 1923, priva la Chambre de l'un des plus brillants défenseurs de la réforme du code civil.

Il s'éteignit à Paris, à l'âge de 65 ans.

ODOUL (JEAN, Jules), né le 6 janvier 1833 à Celles (Cantal), mort le 20 février 1896 à Riom (Puy-de-Dôme).

Député du Cantal de 1876 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 527.)

Jules Oudoul avait renoncé à la politique après son échec de 1881 et était entré dans la magistrature en 1882. Conseiller à la cour d'appel de Riom, il fut nommé président de chambre en 1883 et, dix ans plus tard, premier président de cette Cour.

Il avait cependant continué à siéger au Conseil général du Cantal qu'il avait présidé de 1880 à 1885.

Il devait mourir à Riom le 20 février 1896, à l'âge de 63 ans, au milieu de l'affliction générale. Tant ses obsèques à Riom que l'inhumation à Saint-Flour eurent lieu au milieu d'un grand concours de population et de notabilités.

OURNAC (CAMILLE), né le 31 août 1845 à Toulouse (Haute-Garonne), mort le 24 février 1925 à Toulouse

Sénateur de la Haute-Garonne de 1897 à 1920.

Minotier, conseiller général, puis président du Conseil général, il fut maire de Toulouse et fut élu sénateur le 3 janvier 1897, au second tour, par 512 voix sur 932. Il devait être réélu le 7 janvier 1906, au premier tour, par 545 voix sur 938. Le 11 janvier 1920, Ournac perd son siège, n'obtenant que 369 voix sur 932 au premier tour et 343 voix sur 931 au second.

Elu sur la liste radicale, il appartenait au Sénat au groupe de la gauche démocratique. Membre de plusieurs commissions (finances, chemins de fer, initiative, intérêt local, organisation économique de la nation en temps de guerre), il intervint, à plusieurs reprises dans les discussions budgétaires, sur des questions agricoles. Il rapporta, en 1919, le projet de loi concernant la cession du canal de Raonnel (Aude).

Le 30 octobre 1915, il déposa et fit voter par le Sénat, unanime, une motion flétrissant l'assassinat d'Edith Cavell.

En 1919, il déposa et rapporta une proposition de loi tendant à maintenir certains groupes de ruines dans les régions dévastées en vue d'organiser le culte du souvenir par des caravanes scolaires.

Ses votes reflètent fidèlement la doctrine et les prises de position politique de son groupe. C'est ainsi qu'il vota pour le concordat (1901), la séparation (1905), le libre exercice du culte (1906), les retraites ouvrières (1909), la confiance à Briand dans l'interpellation sur les liquidateurs des congrégations (1910), et contre : les 28 jours (1905), le délégué électoral (1906), l'amnistie (inventaires, 1909).

Retiré à Toulouse, Ournac y mourut le 24 février 1925 à l'âge de 79 ans ; il était chevalier de la Légion d'honneur.

OUSTRAC (Aveyron). — Voy. **BADUEL d'OUSTRAC**.

OUTHENIN-CHALANDRE (GASTON), né le 24 juin 1853 à Paris, mort le 14 mai 1907 à Paris (8^e).

*Sénateur de la Haute-Saône
de 1900 à 1907.*

Propriétaire d'une importante usine de papier, agriculteur, il fut élu maire de Savoyeux en 1896 et conseiller général du canton de Dampierre en 1900. Il était président de l'union des fabricants de papier.

Le 28 janvier 1900, il se présenta aux élections sénatoriales et fut élu au second tour, par 441 voix sur 870.

Au Sénat, où il siégea dans les rangs de la gauche républicaine, Outhenin-Chalandre fut membre de plusieurs commissions : secours mutuel, accidents du travail, propriété artistique. Il n'intervint pas en séance publique.

On note ses votes : pour : amnistie, associations, bureaux de placement, enseignement, assistance, délégué électoral ; contre : prolongation du mandat de député, concordat, prud'hommes, séparation, 28 jours, exercice du culte.

Il mourut peu avant la fin de son mandat, le 14 mai 1907. Il avait 53 ans.

OUTREY (ANTOINE, GEORGES, AMÉDÉE, Ernest), né le 11 avril 1863 à Constantinople (Turquie).

Député de la Cochinchine de 1914 à 1936.

Ancien résident supérieur en Indochine où il avait vécu plus de vingt ans, Ernest Outrey est élu député de la Cochinchine française le 10 mai 1914, au premier tour, par 1132 voix contre 990 à Monpezat.

Dès son arrivée à la Chambre des députés, il fait partie de la commission des affaires extérieures et de la commission des colonies.

Aux élections législatives de 1919, il est réélu par 1.486 voix contre 397 à Moulin.

Il dépose alors de nombreuses propositions de loi, dont l'une est relative à

l'organisation d'une Exposition coloniale interalliée à Paris en 1921, et comporte la création d'un musée permanent des colonies. Il prend part à la discussion d'interpellations, dont l'une est relative aux dispositions nécessaires concernant l'organisation de la marine marchande pendant et après la guerre et les modalités de réquisition de la flotte française.

Réélu en 1924 par 1.550 voix contre 627 à Monin, Outrey, pour cette législature, est inscrit au groupe de la gauche démocratique et désigné comme vice-président de la commission des colonies. Membre en outre de la commission de la marine marchande et de celle des douanes et des conventions commerciales, il dépose diverses propositions de loi dont l'une concerne le règlement du prélèvement sur les importations allemandes et présente un rapport sur le projet de loi concernant l'Exposition coloniale interalliée de 1925.

Aux élections législatives de 1928, réélu au second tour par 1.658 voix contre 1.262 à Rouelle, il demande à interpellier le gouvernement sur les grèves et les sanglants événements qui se sont produits en 1930 au Tonkin et sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour réprimer les menées révolutionnaires signalées par le gouverneur général de l'Indochine.

Réélu au second tour le 29 juillet 1932, par 1.269 voix contre 1.089 à Rochel, il dépose une proposition de loi en vue de faire accorder une subvention de vingt millions pour venir en aide aux victimes des récents typhons qui se sont abattus sur l'Indochine. Il prend part à diverses interpellations concernant les fonctionnaires de cette colonie.

Ernest Outrey ne se représenta pas en 1936, laissant Jean de Beaumont emporter le siège.

OUTTERS (AUGUSTE, HENRI, ALPHONSE), né le 13 juin 1849 à Hondshoote (Nord), date et lieu de décès inconnus.

Député du Nord de 1881 à 1885

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*. t. IV, p. 527.)

Après son échec au renouvellement de 1885, il ne se représenta pas en 1889. Le 9 janvier 1892, la mort de l'amiral Peyron, sénateur inamovible, donne au département du Nord un siège au Sénat. Outters se présente comme candidat conservateur contre Irystram, républicain ; c'est ce dernier qui l'emporte avec 1.233 voix sur 2.314 votants, laissant 1.078 suffrages à Outters.

Après ce second échec, il se tourne de nouveau vers la Chambre et s'oppose en 1893 à l'abbé Lemire dans la 1^{re} circonscription d'Hazebrouck. En seconde position derrière celui-ci dès le premier tour, avec 3.333 voix sur 12.788 votants contre 3.870 à l'abbé, ce dernier passait au scru-

tin de ballottage, avec 6.754 voix sur 12.638 votants, contre 5.660 à l'ancien député.

Bon catholique et ami de l'ordre, Outters, dans sa proclamation électorale de 1881, affirmait : « Ma devise sera toujours *Droiture, Travail, Dévouement* ». Il devait, hélas, y faire quelques entorses assez graves pour le mener en cour d'assises. Responsable d'un passif supérieur à deux millions de francs-or joués à la Bourse de Paris et puisés à l'aide de faux dans les biens de ses clients depuis au moins 1894, il se livrait parallèlement à des activités qui lui valurent d'être déclaré en état de faillite, par un jugement du tribunal d'Hazebrouck du 3 août 1901, et coupable de banqueroute frauduleuse. On comprend aisément qu'il ait pris la fuite le 7 juillet 1901 sans attendre le mandat d'arrêt délivré contre lui le 10 août suivant. Dix-huit mois plus tard, le 9 février 1903, la cour d'assises du Nord le condamnait, par contumace, aux travaux forcés à perpétuité pour abus de confiance, faux et banqueroute frauduleuse.

A l'abri dans la fuite, Outters ne revint jamais purger sa contumace et il n'a pas été possible de retrouver sa trace.

OUVRÉ (ALBERT, ANDRÉ), né le 27 mai 1883 à Paris.

*Député de Seine-et-Marne
de 1919 à 1924.*

*Sénateur de Seine-et-Marne
de 1936 à 1942.*

Diplômé de l'École des hautes études commerciales, industriel et agriculteur, Albert Ouvré entra dans la vie politique en 1910, date à laquelle il fut élu conseiller général du canton de Château-Landon. Sa conduite pendant la première guerre mondiale lui valut la croix de guerre, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, la croix de chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique.

Le 16 novembre 1919, il fut élu député de Seine-et-Marne sur la liste républicaine démocratique avec 31.002 voix.

Ses interventions, assez nombreuses à la Chambre, portent, pour la plupart, sur des questions économiques et sociales. Il rapporte le projet de loi sur l'alimentation en pain, le projet de loi sur les blés et farines, le projet de loi étendant aux exploitations agricoles la législation des accidents du travail. Il intervient dans la discussion des budgets de 1921 et de 1923 ; de textes particuliers : sur les chambres d'agriculture, le régime fiscal du petit commerce et de la petite industrie, le régime du blé, la taxation des denrées alimentaires, la hausse des sucres.

On note enfin ses interventions dans la discussion de l'interpellation sur la propagande bolcheviste et les menées royalistes.

Non réélu le 11 mai 1924, Ouvré se présente aux élections sénatoriales du 20 octobre 1935. Il est élu par 566 voix sur 995.

Au Sénat, où il n'appartient à aucun groupe, il sera membre des commissions du commerce et des travaux publics. Il rapporte de nombreux textes, au nom de la commission du commerce, sur l'industrie des pâtes à papier, l'Office national du blé, la loi des quarante heures, le travail noir, etc.

A l'Assemblée nationale, le 10 juillet 1940, Ouvré vota pour le projet de loi constitutionnel.

OUVRÉ (ANDRÉ, FÉLIX), né le 23 mai 1852 à Paris (10^e), mort le 23 septembre 1918 à Château-Landon (Seine-et-Marne).

*Député de Seine-et-Marne
de 1889 à 1902.*

Après des études classiques au lycée Bonaparte de Paris et le service militaire, André Ouvré devint normalement l'associé de son père qui possédait, entre autres domaines, une exploitation de bois. Très vite il se trouva aussi à la tête d'une autre entreprise familiale, une grande fabrique de sucre à Souppes en Seine-et-Marne. Sa grande compétence en matière industrielle, commerciale et agricole le fit entrer à la chambre de commerce de Paris, puis au jury de l'Exposition universelle en 1889 et il fut aussi président de la chambre syndicale des bois à brûler de Paris. A partir de 1883, il appartint aussi à la commission des valeurs en douane et au conseil supérieur de l'agriculture.

Petit-fils par sa mère de J.B.M. Moreau, ancien maire de Paris et député de la Seine, il ne manqua pas de s'intéresser de fort près à la vie publique et il commença là aussi sa carrière en succédant à son père comme conseiller général du canton de Château-Landon en 1882. Mais son ambition ne s'arrête pas là. En 1889, le 6 octobre, il est élu député de la circonscription de Fontainebleau avec 11.347 voix. Au premier tour, le 22 septembre, il avait obtenu 8.837 voix contre 5.464 à son principal adversaire Renault qui devait d'ailleurs perdre des voix entre les deux tours. Il entend n'appartenir à aucun groupe et faire de cette liberté un programme. Entre 1889 et 1893, il fait partie de plusieurs commissions importantes et il est rapporteur du projet de loi autorisant le Mont de Piété de Paris à prêter sur dépôt de valeurs mobilières. Il prend part aussi à de décisives discussions sur les lois concernant les rapports entre les patrons et les ouvriers, sujet dont il a une connaissance directe.

En 1893 il est élu au premier tour, dans la même circonscription avec 10.472 voix. Quant à Renault il obtient 7.293 suffrages. Inscrit au groupe progressiste, il fait preuve d'une particulière compétence pour les questions agricoles, industrielles et économiques et ses mérites sont si connus qu'il est nommé

président d'honneur de la société d'agriculture et président de la plupart des sociétés et des associations de l'arrondissement de Fontainebleau.

En 1898 il est de nouveau élu au premier tour avec 10.399 voix contre 8.827 à son nouvel adversaire Hubbard. Il prend part alors à la discussion du budget et l'on remarque son amendement tendant au maintien de la fonction d'inspecteur principal des ports. Il se prononce aussi pour la suppression de l'impôt sur les portes et les fenêtres. Parisien de naissance, il s'intéresse au cours de cette législature aux travaux de la ville de Paris et il s'efforce de trouver une conciliation entre ses activités professionnelles et les intérêts généraux.

En 1902, pourtant âgé de 50 ans seulement, il ne se représente pas aux élections législatives mais il n'abandonne pas pour autant une certaine vie publique car il participe aux multiples commissions dont il est un membre éminent. Le 23 septembre 1918, après une vie très riche, André Ouvrier meurt à l'âge de 66 ans dans la commune de Château-Landon, à son domicile de Chancepoix.

OUVRIER (ANTOINE, VICTOR), né le 20 juillet 1840 à Paris, mort le 16 novembre 1923 à Paris.

Sénateur de l'Aveyron de 1894 à 1912.

Docteur en médecine, maire de Mur-de-Barrez, il fut, sous le Second Empire, une figure marquante de l'opposition dans son département. Élu au Conseil général en 1871, vice-président de cette assemblée en 1894, il se présenta la même année aux élections sénatoriales et fut élu le 7 janvier, au premier tour, par 493 voix sur 797 contre 354 au sénateur sortant. Il devait être réélu le 4 janvier 1903, au second tour, par 452 voix sur 803. Mais le 7 janvier 1912, au second tour, il fut battu par Cannac, n'obtenant que 385 voix sur 802.

Au Sénat, Ouvrier siège dans le groupe de la gauche républicaine. Il n'aborda que très rarement la tribune. En 1896, il déposa une proposition de résolution tendant à créer une commission spéciale de 27 membres chargée d'examiner le budget, et qui fut adoptée par le Sénat.

Il mourut à Paris le 16 novembre 1923, âgé de 83 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'académie.

OZUN (LÉON, Frédéric, ALCIDE), né le 22 février 1840 à Héches (Hautes-Pyrénées), mort le 19 juillet 1907 à Héches

*Député des Hautes-Pyrénées
de 1902 à 1906*

Membre d'une grande famille pyrénéenne qui a donné plusieurs de ses fils au gouvernement des Quatre Vallées et à la Constituante, Frédéric Ozun devait tout naturellement, après ses études secondaires, « monter » à Paris pour y poursuivre des études de droit, tout en étant le répétiteur de plusieurs institutions privées. Licencié en droit en 1877, il s'inscrivit au barreau de Paris mais plus attiré, semble-t-il, par l'écriture que par l'éloquence il ne tarda pas à entrer à la *Gazette des Tribunaux* comme rédacteur principal. Il occupa ce poste pendant trente ans. Il obtint rapidement une grande renommée en publiant en 1878 l'*Annuaire judiciaire* qui fournissait de précieux renseignements sur toutes les activités se rattachant de près ou de loin à la justice. Ozun poursuivait cette œuvre pendant plusieurs années.

Cette passion de la justice sous toutes ses formes le fit sortir de son domaine strictement professionnel et, depuis longtemps partisan de réformes de l'organisation sociale et politique, il se fit élire conseiller général pour le canton de la Barthe dans les Hautes-Pyrénées et il conserva ce poste pendant de longues années. Travailleur actif et consciencieux, il sut mener de front ses diverses occupations, parisiennes et provinciales, et en 1893 se jugeant capable de défendre utilement les intérêts de sa région, il entreprit une lutte fort vive contre le directeur de *L'Echo de Paris*, Edmond Blanc, député des Hautes-Pyrénées (circonscription de Bagnères-de-Bigorre). Ce dernier ayant été invalidé en 1894, Ozun obtint en tant que candidat républicain 7.612 voix. Il ne fut pas élu mais continua à faire connaître son programme et en 1898 il améliora sa position avec 8.852 voix contre 9.389 à son concurrent. En 1902, le 27 avril, Edmond Blanc s'étant retiré de la compétition, Ozun est élu avec 11.929 voix contre 5.250 à son principal rival Becq de Fouquières.

Pendant les quatre années de la législature, il devait défendre avec ardeur et sincérité les engagements de sa profession de foi : nécessité des retraites ouvrières, réduction de la durée du service militaire, réforme de l'impôt sur le revenu. Il s'affirma comme un homme tolérant : « La religion doit être honorée et respectée mais il faut que le prêtre se renferme dans sa mission élevée et n'intervienne pas dans les affaires de la commune qui ne regardent que le maire et le conseil municipal » et pour obtenir ce résultat, ce député de la gauche radicale réclama l'abrogation de la loi Falloux. A la Chambre des députés, Ozun est un membre actif de la grande commission du commerce et de l'industrie et aussi de celle des économies budgétaires. Il s'efforça toujours en tant que législateur de « résoudre les questions sociales par une discussion sincère, loyale et par la liberté ».

Il ne se représenta pas au renouvellement de 1906 et mourut le 19 juillet 1907 à Héches, à l'âge de 67 ans.